

Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Esterel

Association déclarée en Sous-préfecture de Grasse le 10 Mai 20005 : n° 0061021504 et au JO N° 24 du 11 juin 2005 enregistré sous le n° 64

Mandelieu, le 28 février 2007

Conseil Général des Alpes Maritimes
Monsieur GUERIN
Direction Générale des services

Monsieur,

J'ai déjà eu l'occasion de vous écrire plusieurs fois ; aujourd'hui je reviens vers vous à la suite de la lecture d'un long article paru dans le journal de la Chambre de Commerce intitulé « La Côte d'Azur face à ses déchets ».

Madame P. MISIRACA TEYCHENE m'a conseillé de prendre contact avec Monsieur CASTAGNOLE, qui lui-même m'a incité à vous écrire.

Je suis très intéressé par le travail de la sous-commission et souhaiterais être tenu informé de l'évolution des dossiers qui y seront étudiés.

L'association compte environ 2 000 adhérents qui me harcèlent en permanence pour savoir si le dossier C.S.D.U de Barbossi est définitivement abandonné.

Je sais que le P.L.U, la loi littorale, la D.T.A nous protègent actuellement.
Mais le plan du préfet prévoit un C.S.D.U dans l'ouest du département, ce qui m'amène à craindre qu'un P.I.G ne soit imposé par l'Etat puisque le centre de la Glacière doit fermer au plus tard en 2010.

Je vous saurai gré de bien vouloir me donner votre avis à ce sujet.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous accorderez à la lecture de ma lettre.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude GLOMAUD

